

**Avis n° 2013/06-09
relatif
à l'habilitation de l'École nationale d'ingénieurs de
Tarbes (ENI Tarbes)
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Objet :

B : *renouvellement prévu hors calendrier national périodique des habilitations.*

- Vu la demande présentée par l'École nationale d'ingénieurs de Tarbes (ENI Tarbes)
- Vu le rapport établi par Pascal Ray (rapporteur principal)
- Vu le rapport intermédiaire déposé par l'école conformément à la demande formulée lors de la précédente habilitation de 2011

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

Statut, historique, direction

L'École nationale d'Ingénieurs de Tarbes (ENIT) est un établissement public à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Créée en 1962, l'école est, depuis 2002, rattachée à l'Institut national polytechnique de Toulouse (INPT) au titre de l'article L719-10 du code de l'éducation. Elle est implantée à Tarbes dans les Hautes-Pyrénées, à 150 kilomètres de Toulouse. Elle est membre associé du PRES « Université de Toulouse ». Elle est passée aux compétences élargies le 1er janvier 2011. Elle est membre du réseau des ENI. Toutefois, une réflexion globale est en cours sur l'avenir de ce réseau.

L'Institut national polytechnique de Toulouse (INPT) est aujourd'hui le seul établissement des quatre créés sur ce modèle à avoir conservé le statut d'institut national polytechnique au sens du décret n°69-930 du 14 octobre 1969. Les trois autres établissements similaires (IPB, IPG et Université de Lorraine) sont constitués sous la forme de grands établissements régis par l'article L.717-1 du code de l'éducation. L'INPT compte 3 écoles internes d'ingénieurs : l'ENSAT, l'ENSEEIH et l'ENSIACET. Il rassemble, au total, 2465 élèves ingénieurs, sans compter les effectifs de l'ENI de Tarbes qui lui est rattaché. Les trois écoles internes recrutent à bac+2, l'ENSEEIH et l'ENSIACET via les concours communs polytechniques, et l'ENSAT via le concours commun des écoles agronomiques. Une « prépa des INP » est mise en place dans six villes (Bordeaux, Grenoble, Nancy, Saint-Denis de la Réunion, Toulouse et Valence). Les élèves bacheliers qui y accèdent peuvent choisir de préparer l'entrée à l'ENI de Tarbes, en tant qu'établissement rattaché.

Organisation de la formation

L'ENIT forme en cinq ans des ingénieurs polyvalents en génie mécanique et génie industriel ayant capacité à concevoir, mettre en œuvre et conduire des systèmes industriels et des équipements de production, dans le respect de l'environnement, des normes et de la sécurité. Les domaines concernés par la formation Ingénieur ENIT sont la mécanique (calcul, modélisation et simulation), les matériaux (choix et caractérisation), la productique (gestion de la production et assurance qualité), la logistique (transfert et organisation), les systèmes électroniques et mécatroniques (pilotage et contrôle des processus) et les systèmes d'information (génie logiciel et réseaux). L'école délivre un unique diplôme

d'ingénieur, accessible par trois voies d'accès (en formation initiale sous statut d'étudiant, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue), sans partenariat. Elle recrute des bacheliers sur la base de son propre concours de recrutement post bac, en parallèle du concours national des ENI. Jusqu'en juin 2010, seules les admissions en 1er semestre s'articulaient autour du concours commun aux ENI, les autres admissions, en 2ème et 3ème année, relevant du dispositif interne à l'école. A partir de la session 2011, l'Ecole a étendu à tous ses recrutements sa procédure interne (élèves admis en fonction de leur niveau, de leur projet personnel, et professionnel, et du nombre de places disponibles). l'ENI de Tarbes propose également un master recherche avec l'université de Toulouse, et un master professionnel avec l'université de Pau.

L'école en quelques chiffres

- Effectifs : 1192 élèves ingénieurs en 2011-2012 (enquête SIES MESR)
- Flux de diplômés : 219 diplômés en 2011, dont 24 par apprentissage (enquête SIES MESR et fiche données certifiées CTI : chiffres concordants)
- Parité filles/garçons : 10,9% de filles parmi les diplômés de 2011 (24 filles sur 219 diplômés) ; 12,3% de filles sur l'effectif global en 2011-2012 (147 filles sur 1192 élèves (enquête SIES MESR) ; organisation d'une manifestation de sensibilisation dans le cadre de la journée de la femme (dossier établissement)
- Ouverture internationale : 8,5% d'étudiants étrangers sur l'effectif global en 2011-2012 (102 étudiants étrangers sur 1192 élèves (enquête SIES MESR) ; l'école a créé en 2012 l'AFEMI (aide financière pour les étudiants en mobilité internationale) : cette aide, dotée d'un budget de 20000 euros, doit permettre à terme 100% de départs à l'étranger (dossier établissement)
- Ouverture sociale : plus de 30% de boursiers (dossier de l'établissement) ;
- Equipe pédagogique : 133 ETP d'enseignants permanents, dont 51 ETP d'enseignants chercheurs ; 11 ETP de vacataires industriels (fiche données certifiées), 86% d'enseignants chercheurs produisant (rapport de mission CTI)
- Equipe administrative : 103 ETP de personnels administratifs et techniques (fiche données certifiées CTI)
- Insertion professionnelle : mise en place d'un observatoire de l'insertion et des métiers
- Budget de fonctionnement / Finances : 12,9 millions d'euros (fiche données certifiées CTI)

Précédente évaluation de la CTI

Lors de sa dernière évaluation périodique (séance plénière du 12 avril 2011), l'ENI de Tarbes avait fait l'objet, de la part de la CTI, d'une proposition de renouvellement d'habilitation réduite à 2 ans à compter du 1er sept. 2011. Cette proposition s'accompagnait des recommandations suivantes : augmenter globalement la place des sciences humaines et sociales, de la sensibilisation aux enjeux sociaux (notamment développement durable et responsable sociale de l'entreprise) et la participation de vacataires industriels en sciences humaines et sociales, mettre en conformité avec R&O le dispositif mis en place par l'école pour améliorer le niveau d'anglais des élèves, mettre en conformité avec R&O le dispositif de l'école en matière d'année de césure, cesser immédiatement la formation par apprentissage en développement des collectivités territoriales et mettre fin à la communication sur cette formation, impliquer davantage les entreprises et les étudiants dans les instances et démarches d'évaluation, développer l'espace numérique de travail, aménager la charge des enseignants, mieux documenter les référentiels de compétences, valoriser la recherche auprès des étudiants, modifier le rythme de l'alternance de l'apprentissage et améliorer la mobilité internationale des apprentis.

Synthèse de l'évaluation

Points forts

- L'implication et la motivation des équipes
- L'accompagnement des étudiants
- Un soutien des anciens et des industriels

Points faibles

- La charge élevée des enseignants
- L'approche compétence pas suffisamment aboutie
- Le positionnement stratégique dans l'environnement régional et national n'est pas suffisamment affiché

En conséquence, **la CTI émet un avis favorable au plein renouvellement, pour une durée de 4 ans à compter du 1er septembre 2013**, de l'habilitation de l'ENI de Tarbes à délivrer le titre d'ingénieur diplômé de l'Ecole nationale d'ingénieurs de Tarbes en formation initiale sous statut d'étudiant, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes:

- Etablir un plan stratégique de développement de l'école
- Veiller à la charge d'enseignement des enseignants et enseignants chercheurs vis-à-vis de leurs autres missions
- Veiller à l'obtention du niveau B2 en anglais des élèves et apprentis
- Poursuivre le développement de l'espace numérique de travail et mettre en place un schéma directeur du système d'information
- Poursuivre les démarches engagées en matière d'évaluation des enseignements, de simplification de la maquette pédagogique en lien avec l'approche compétences et de mise en place de l'observatoire des métiers.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 11 juin 2013

Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 09 Juillet 2013



Le président
Philippe MASSÉ